

**)PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2022**

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, A.L. FALQUERO, G. SORBA, C. MARTIN, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. PETIT représenté par J. GERARD, S. BOULINGUEZ représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. RIBES représenté par S. BOURAS, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU, C. BARRIERE, S. ROCHEZ représentée par J. PRUNARET.

Absent : G. BESSE → EXCUSE (dans les embouteillages)

M.L. VOLAND a été élue secrétaire

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

L'appel est fait par M.L. VOLAND

Elle fait la lecture du compte rendu du 29 mars 2022.

Le compte rendu des décisions du conseil du 29 mars 2022 est approuvé.

J. LEVI VALENSI dit qu'il a une remarque sur le PV détaillé du 29 mars. Page 6, C. BARRIERE a dit au sujet de la cave coopérative « c'est un potentiel qui dort et qui se détériore » et elle a ajouté « est-ce que l'on ne peut pas trouver une source de financement... ». Elle faisait allusion à la possibilité de financer une partie de la cave par une cession ou une collaboration avec des opérateurs privés. C'est une différence fondamentale entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition. Les élus de l'opposition ont manifesté à plusieurs reprises le souhait de consacrer du foncier municipal ou de cette cave coopérative pour financer et accélérer le projet. Il avait expliqué le souhait des élus de la majorité d'attendre de connaître les subventions possibles avant de sacrifier une partie de nos réserves foncières au privé.

J. GERARD demande que la correction soit faite sur le procès-verbal détaillé.

Le procès-verbal du 29 mars est approuvé.

M.L. VOLAND fait la lecture du compte-rendu du 14 avril.

2 erreurs sont mentionnées : vote des budgets primitifs 2022 et non 2021.

Le compte rendu des décisions du conseil du 14 avril est approuvé.

Le procès-verbal détaillé du 14 avril est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Attribution de subvention à des associations**

J. GERARD dit que l'étude des dossiers n'est pas toujours facile car les pièces justificatives ne sont pas toujours envoyées dans les délais, notamment sur des situations de trésorerie.

La commission mixte Vie associative et Sport et jeunesse s'est réunie et a donné un avis favorable sur les subventions à attribuer. Il y a aura sûrement 2 ou 3 petits ajustements à faire.

J. LEVI VALENSI dit que la commission se réunit chaque année plusieurs fois. On se réunit avec les élus qui interviennent sur des thèmes stratégiques sur la vie associative : M. GUILLET, D. CAMHI, D. BARBIER, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN nous accompagne pour les salles. Il manque souvent quelques documents. C. DONZE qui assure le secrétariat, relance les associations. Nous demandons des PV des AG, les comptes de résultats et le budget prévisionnel. C'est un travail long et fastidieux.

Les élus de l'opposition avaient demandé à participer à ces réunions de travail : S. ROCHEZ a siégé lors des instructions.

Il remercie tous les élus qui ont travaillé et les services administratifs.

A l'issue des réunions d'instruction, on organise la commission Vie associative qu'on élargit à la Commission sport jeunesse et petite enfance et à la Commission culture. Nous avons également invité M. GUILLET au titre de l'action sociale et D. BARBIER au titre de l'environnement.

Cette année nous avons été un peu déçus car toutes les personnes invitées n'ont pas pu venir à cette commission Vie associative et il n'y avait pas de représentant de l'opposition.

Il faudrait ajouter dans la délibération : vu l'avis de la Commission associative ...

Le tableau présenté ce jour donne les montants des subventions 2021, les montants demandés par les associations pour 2022 et les subventions 2022 proposées par la Commission. Certaines associations ont déjà reçu des avances de subvention.

Nous avons pris soin de maintenir des concours financiers assez hauts pour les structures associatives de Saint Cannat durant la période de crise sanitaire qui a eu un impact sur la vie associative, même si aucune association ne s'est vraiment retrouvée en difficulté.

J. GERARD rajoute qu'il y a peu d'associations en réelle difficulté. Il y a une 1 ou 2 pour des raisons liées au Covid : celles qui ont du personnel. En 2020 il y a eu des remboursements de la part de l'Etat et sur 2021 ces aides n'ont pas été renouvelées ce qui a rendu difficile certaines gestions. Beaucoup d'associations ont des trésoreries confortables. Une subvention doit permettre le fonctionnement normal d'une asso et permet de rétablir l'équilibre quand les charges sont supérieures aux produits. Une subvention ne doit pas juste venir améliorer la trésorerie d'une association.

D. JARNIGON demande si c'est une dépense de l'exploitation ou de l'investissement.

J. GERARD répond que c'est surtout de l'exploitation (fonctionnement).

J. LEVI VALENSI dit que pour cette année 2022, la ligne de conduite a été d'essayer de réaliser un certain nombre d'économie dans les subventions attribuées, d'environ 10% si la situation des associations le permet, pour les raisons suivantes :

- Les dotations de l'Etat diminuent
- Augmentation de nos coûts de fonctionnement, notamment les énergies : il faut donc avancer avec prudence.
- Nécessité de plus financer certaines associations dans le domaine de l'enfance : la crèche et les AIL, qui ont beaucoup de personnels et des difficultés financières.

D. CAMHI demande si les associations vont être prévenues de la baisse par un courrier.

J. LEVI VALENSI n'est pas certain qui faille le faire. L'attribution des subventions est votée en fonction des situations financières. Une subvention votée une année n'est pas forcément votée à l'identique l'année suivante.

D. CAMHI rajoute que certaines associations ne font même pas d'AG, et certaines pensent que c'est normal qu'on leur donne la même subvention d'une année sur l'autre.

J. GERARD précise qu'aucune association n'est en déficit et toutes disposent d'une trésorerie suffisante. Il y aura sûrement des questions pour celles que nous avons écôtées. Il ne faut pas non plus oublier le prêt gratuit des salles et des véhicules car c'est une aide énorme.

J. LEVI VALENSI confirme qu'il n'envisage pas de courrier spécifique. Au sujet des baisses. On informera les présidents quand on les verra.

J. GERARD dit que Pelissanne a également diminué ses subventions. Leur foyer rural touche par exemple 1500 €.

D. CAMHI demande s'il y a autant d'activité que sur Saint Cannat.

J. GERARD répond que oui. Pour les associations intercommunales, nous sommes souvent la Commune qui donne le plus (Hand Ball, basket par exemple).

D. JARNIGON demande si les subventions notées dans le tableau sont définitives.

J. LEVI VALENSI répond que oui.

S. BOURAS dit que dans sa présentation il fait état de 2 associations en difficulté : la crèche et les AIL. Elle demande s'il y a des préconisations pour « éteindre ce feu ».

J. LEVI VALENSI dit que ces associations ont été reçues avec A.L. FALQUERO et J. GERARD. Ce sont 2 associations de services à la population et on ne peut pas les laisser en difficulté. Les AIL nous ont présenté leur situation financière et sont venus avec des pistes d'économie pour l'exercice à venir. Il leur faut à peu près le double pour couvrir leurs dépenses.

J. GERARD dit qu'ils vont faire un effort avec un objectif d'économie de 10 000 à 12 000 €. Du coup nous rajoutons 10 000 € sur notre subvention municipale.

L. MAURIZIO dit que l'Amicale du personnel demandait jusqu'à maintenant 23 000 € sauf pendant la crise sanitaire ou elle a demandé 21 000 €. L'amicale base son action sur la famille et le social. La diminution proposée est très importante.

J. LEVI VALENSI dit qu'en 2018 l'Amicale a perçu 22 000 €, en 2019 : 23 000 €, en 2020 : 23 090 €, en 2021 : 21 051 € et cette année elle demande 23 561 €. Il se souvient qu'en 2017, la subvention avait été de 17 000 €. Il a demandé des précisions à l'Amicale sur le retour à cette demande de 23 000 €. Ils ont donné des précisions mais pas assez pour comprendre ce rebond.

Les agents continuent à toucher les chèques vacances de la même manière. Il va y avoir plus de tickets cinéma cette année. Il aimerait avoir plus d'information sur le nombre de bénéficiaires des dispositifs et les montants par catégorie. C'est pour cela que le concours financier de l'année dernière a été maintenu.

L. MAURIZIO dit qu'ils ont fait venir le CNAS. Cela coûterait à la Commune bien 23 000 €. Et elle est convaincue qu'avec le CNAS la plupart des employés n'aurait pas autant d'aides et de bénéfices que ce que propose l'Amicale.

J. GERARD dit que le nombre d'adhérents à l'amicale a augmenté avec l'évolution de personnel et surtout avec le fait que l'Amicale fournit des services aux retraités de la mairie dans des proportions qui sont bien au-delà de leur temps de travail. Il y a de plus en plus de retraités et de personnel, dont des besoins en augmentation.

J. LEVI VALENSI dit que les prestations d'actions sociales pour les retraités sont juridiquement « borderline ».

J. GERARD a suggéré à l'Amicale d'autoriser une adhésion des retraités en fonction de leur durée de service effectif. Des agents qui ont des durées de services très courtes bénéficient aujourd'hui de l'amicale durant toute leur retraite.

J. LEVI VALENSI dit qu'il sera possible attribuer davantage de fonds à l'Amicale si elle a des projets ambitieux de nouvelles prestations d'actions sociales. Au départ leur dossier était pratiquement vierge. On a demandé des compléments d'information qui ont été transmis mais il manquait de la substance : état des lieux des prestations sociales attribuées, du nombre de bénéficiaires, quels montants pour chaque catégorie. Pas de rapport moral détaillé, pas d'explications sur les perspectives budgétaires à venir. Nous n'avons pas été en capacité d'instruire correctement le dossier. C'est pour cela que nous avons maintenu les concours financiers de l'année dernière.

J. GERARD dit que l'on peut peut-être arrondir à 22 000 €.

J. LEVI VALENSI dit qu'il préfère que l'on vote le montant arrêté en commission et si en cours d'année on nous fournit une demande avec des éléments explicatifs, nous redélibérerons sur un complément.

J. GERARD dit que l'on fera un bilan en septembre et on rajoutera 1000 ou 1500 € si nécessaire.

J. LEVI VALENSI dit qu'il est convaincu que cette subvention est bien utilisée pour l'action sociale du personnel municipal. Mais c'est une association et il doit y avoir une AG. Lui personnellement n'a jamais été invité à une AG.

J. GERARD dit qu'à l'Amicale il y a des gens qui s'investissent, qui gèrent l'association, qui passent beaucoup de temps, par exemple sur les cadeaux de Noël au personnel. Il ne faudrait pas décourager ce bénévolat.

J. LEVI VALENSI dit que quand on peine à avoir des informations ou des PV d'assemblées générales, peut-être que les gens qui s'en occupent sont restés dans modèle antérieur. Il faudrait en discuter avec eux. Si l'Amicale souhaite proposer des projets, on pourrait peut-être même augmenter les concours financiers au-delà des 23 000 €.

J. GERARD dit que le CNAS est venu présenter à l'Amicale son système. On peut aller difficilement contre la volonté de choix du personnel dans ses actions sociales.

C. POULIQUEN dit que c'est compliqué d'étudier des dossiers incomplets.

J. GERARD dit que des compléments ont été demandés et qu'ils ont été fournis.

J. LEVI VALENSI répond que les documents reçus manquaient de substance.

A. RUBIOLO demande si les agents qui s'occupent de l'Amicale le font pendant ou hors temps de travail.

J. GERARD répond les deux. Par exemple c'est le samedi pour l'arbre de Noël.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faut peut-être faciliter l'action des agents qui s'en occupent avec les décharges réglementairement prévues par les textes.

L. MAURIZIO dit que les volontaires ne sont pas nombreux, il ne faut pas les décourager.

J. GERARD rajoute qu'il y a 2 ou 3 associations ont fait savoir qu'elles ne demandaient pas de subvention à cause d'une activité réduite.

L. MAURIZIO dit qu'elle est étonnée de la subvention pour le Comité des fêtes.

J. LEVI VALENSI dit qu'ils ont eu 16 000 € en 2021 et qu'ils demandent 18 000 € en 2022 mais sans explication.

M. CATELIN dit qu'il parle des places que les forains versent à la mairie.

J. GERARD répond que cela rentre aussi dans leur caisse.

J. LEVI VALENSI dit que le Comité des fêtes a déjà reçu 4 000 € d'avance qui viennent s'ajouter au 11 000 € qu'on propose. La subvention totale sera de 15000 €. En 2021 a été versé 16 000 €.

J. GERARD dit que la fête votive de printemps leur a rapporté 1 500 € et en septembre il va y avoir la fête votive et ils vont encaisser environ 2 500 €. Ils vont donc avoir 4000 € en plus.

D. CAMHI rappelle qu'il y a toujours un reliquat de 5000 € pour un spectacle de la Marseillaise.

J. GERARD répond que c'est un autre sujet qui est ancien.

J. LEVI VALENSI dit que la trésorerie de l'association n'apparaît pas dans le dossier. Il rajoute que pour la Marseillaise il y a eu une subvention exceptionnelle qui a été votée. S'il y a un problème, il faut en parler. Si le Comité des fêtes a la moindre difficulté financière, on se voit et on en parle.

J. LEVI VALENSI énumère la liste de toutes les subventions proposées aux associations.

Il est précisé que les conseillers municipaux suivants ne participent au vote :

- Pour la subvention de l'Amicale du personnel : L. MAURIZIO
- Pour la subvention du Comité Officiel des Fêtes : M. CATELIN, L. MAURIZIO
- Pour la subvention de la Tortue qui secoue le monde : S. BOULINGUEZ
- Pour la subvention de la Belle Récré : D. CAMHI
- Pour la subvention de Vitrines et métiers et Sports et loisirs : J. PRUNARET
- Pour la subvention Faï Avans : A. RUBIOLO
- Pour la subvention APIREA : Mathieu RIBES

J. GERARD propose la subvention pour Enfants et loisirs, qui n'apparaissent pas dans le tableau : 200 000 € pour la crèche et 50 000 € pour la micro crèche.

Il rajoute que les associations de Saint Cannat sont bien traitées.

S. BOURAS précise que c'est une initiative de M. RIBES mais qu'elle s'associe à sa demande : la section du Centre de secours de Lambesc compte actuellement 18 jeunes sapeurs-pompiers dont 4 de Saint Cannat. Elle donne l'objectif des jeunes sapeurs-pompiers dans leur formation et parle de leur performance sportive.

J. GERARD remercie J. LEVI VALENSI et toute l'équipe, même s'il y a eu peu de monde à la Commission.

*Unanimité*

## **2°) Conventions d'objectifs avec 3 associations**

J. LEVI VALENSI explique qu'au-delà de 23 000 € de subvention, il faut passer une convention d'objectif. Il s'agit des : AIL, Enfants et loisirs et Planet'jeunes.

C. GENRE dit que le montant en euros correspond au montant qu'il y avait autrefois en francs.

*Unanimité*

## **3°) Attribution d'une subvention de 1 490 € au Comité des fêtes – Organisation de la fête du printemps**

J. LEVI VALENSI explique qu'il s'agit du reversement des droits de place de la fête foraine du printemps au Comité des fêtes.

La fête votive de septembre 2021 avait été annulée à cause de la crise sanitaire et il avait été décidé de la reporter pour que les forains puissent travailler. L'idée était donc de faire 2 fêtes foraines cette année.

Les forains ont demandé si ce dispositif pourrait être pérennisé.

M. CATELIN dit c'est beaucoup de travail !

*Unanimité*

## **4°) Demande de subvention au département 13 au titre du FDADL 2022**

J. GERARD dit que nous avons déjà obtenu ce dispositif de subvention l'an dernier pour les aménagements VRD aux abords de la Seigneurie. Cela nous avait permis de continuer le contrat CDDA qui n'était pas

complètement achevé. Ces opérations inscrites au FDADL 2022 concernent majoritairement des études préparatoires à des travaux importants qui seront inscrits au CCDDA 2023-2025 avec le Département.

Nous ne sommes pas sur le grand projet de la cave coopérative mais sur des projets plus mûrs.

Le groupe scolaire a été financé par d'autres dispositifs. Nous avons redemandé deux suppléments de 170.000 € à l'Etat et à la Région mais ce n'est pas encore tranché. Cela ferait presque 800 000 € de subvention entre l'Etat et la Région. Le reste étant financé par le contrat métropole et la CAF pour 70 000 €.

C. GENRE dit que les projets sont présentés dans le projet de la délibération. Depuis il a reçu des devis et il en attend encore d'autres.

Il rappelle que dans le cadre du Contrat métropolitain CCPD il faut avoir signé toutes les maitrisés d'œuvres avant le 13 février 2023, et avoir terminé les travaux au plus tard en janvier 2025. Ça peut paraître beaucoup mais sur les bâtiments il y a énormément de délais cachés.

Le dossier du garage des ST est un projet de construction. Pour tous les autres dossiers, à la demande du Département, ce sont des dossiers d'études au niveau APD (avant-projet détaillé).

Pour le parc de la Seigneurie on attend une note d'un bureau d'études pour savoir si on est dans l'obligation de faire un dossier « loi sur l'eau ». Si on doit le faire, ce dossier nous coûtera plus de 40 000 € et prendra de nombreux mois.

J. GERARD explique que le dossier « loi sur l'eau » est un dispositif qui est imposé aux communes lorsqu'on modifie le rôle d'un exutoire pluvial, lorsqu'on modifie l'arrivée d'eau dans un cours d'eau.... Il y a 2 niveaux : la déclaration et l'autorisation.

D. BARBIER dit qu'on désimperméabilise ce secteur et on compense une imperméabilisation. A priori on n'aurait pas besoin de faire une déclaration.

C. GENRE dit que la philosophie de subvention du Département a changé. Chaque projet subventionné doit participer à des améliorations environnementales importantes.

Il énumère les autres projets : Transformation de la salle Y. Montand en salle de spectacle et construction d'une annexe au garage des ST pour les services administratifs avec au-dessus un espace de stockage.

D. JARNIGON demande pourquoi dans ce dossier il n'y a pas de loi sur l'eau.

C. GENRE répond qu'il n'y a pas de cours d'eau à côté par exemple.

Sur la Salle du 4 septembre, il y a des problèmes de toiture et d'isolation. On espère pouvoir y mettre du photovoltaïque. Pour les subventions du photovoltaïque il y a un arrêté ministériel récent qui interdit de subventionner des panneaux photovoltaïques dont l'énergie pourrait être revendue, et en plus le Département demande 100% d'autoconsommation, ce qui n'est pas possible en été quand les équipements sont fermés. Il y a beaucoup de projet qui attendent une évolution de cette réglementation.

J. GERARD dit que nous avons une capacité à utiliser cette énergie puisque nous avons beaucoup de bâtiments groupés.

C. GENRE dit que dans le projet de la salle du 4 septembre il y a aussi une extension côté esplanade pour créer un accueil, des toilettes et un espace traiteur.

J. GERARD explique que ces améliorations la salle du 4 septembre vont générer de grosses économies d'énergie.

Y. FALCHI dit qu'il faut voir si le mode de chauffage peut être amélioré.

C. GENRE dit que ces améliorations énergétiques de la salle du 4 septembre sont prévues depuis très longtemps.

Pour la construction d'une nouvelle crèche. Une trentaine de familles n'ont actuellement pas trouvé de mode de garde. L'idée c'est de créer une nouvelle crèche sur un terrain aux Sources avec une capacité qui reste à déterminer (évoqué autour de 40 places).

J. GERARD ne sait pas si nous conserverions la micro-crèche à l'horizon d'achèvement de cette nouvelle structure.

C. GENRE continue :

Enfin au Canal du Touron, beaucoup d'eau est perdue à cause de fuite et ces fuites peuvent endommager des bâtiments. Cela peut provoquer des désordres dont nous pourrions être tenus pour responsables.

J. GERARD dit que normalement cela devrait être aux utilisateurs de s'organiser en un syndicat d'arrosants. Certains propriétaires avaient demandé un déclassement de leurs terrains sur le nouveau PLU.

D. BARBIER dit que l'intérêt de cette zone c'est que c'est un îlot de verdure pour le village et c'est aussi un patrimoine pour notre histoire villageoise. Il faut travailler avec un bureau d'études sur la façon de l'aménager.

J. GERARD ajoute qu'il y a une autre galerie avec une autre source que celle du Touron.

J.P. VENTURINI pense que l'autre source a peut-être été coupée avec le nouveau lotissement. Il demande si le canal est communal.

J. GERARD répond que le sentier d'exploitation est communal avec le canal à côté.

J.P. VENTURINI demande s'il est prévu de faire quelque chose sur le sentier.

J. GERARD dit que l'idée de restaurer un sentier circulaire.

D. BARBIER dit qu'il y a également un travail intéressant à faire sur la biodiversité.

C. GENRE dit que le dernier projet rajouté concerne la transformation de la micro crèche pour en augmenter la capacité d'accueil. Les travaux seraient assurés en maîtrise d'œuvre communale.

J. GERARD dit que nous avons proposé au Président de la crèche d'utiliser l'espace petite enfance, utilisé par les « assmat » pour faire un agrandissement de la micro crèche et gagner 10 à 12 lits.

A.L. FALQUERO dit que nous pourrions passer de 12 à 18 lits maximum car il y a une réglementation en termes de superficie.

Le projet a été soumis lors du comité CAF la semaine dernière. Cela permettrait de réaliser des économies car les petits multi-accueil demandent moins de personnel qu'une micro-crèche et cela permettrait d'augmenter les recettes. C'est une des pistes à exploiter afin de réduire le déficit qui est assez important.

Le souci à régler est le délai car cela pourrait être effectif pour l'instant qu'à partir du mois de mai. On va peut-être avoir un tableau d'ajustement et demander un effort à l'association.

C. GENRE demande à AL FALQUERO si la CAF est prête à financer le projet de transformer la micro crèche en petite crèche.

A.L. FALQUERO répond que oui en termes de « bonus territoire ». Il a été annoncé un « bonus territoire » de 2700 € pour les associations par place en crèche créée.

J. GERARD dit qu'à l'école nous n'avons pas encore eu ce problème d'afflux d'enfants comme à la crèche.

M. CATELIN dit que le problème arrive pour la rentrée. Il y a beaucoup d'inscriptions en maternelle en ce moment.

J. GERARD dit que c'est pour cela que la Municipalité avait anticipé sur les créations de nouvelles classes. Il y a une explication à cet afflux d'inscriptions. Au départ nous avons envisagé dans la grosse construction des Ferrages 3 types de construction : du social, de l'intermédiaire et du logement supérieur. Pour le supérieur tout a été vendu. Le social a été racheté par CDC Habitat et UNCIL. L'intermédiaire ne devait pas attirer de familles avec enfants en bas âge. Or est arrivé une décision du gouvernement pour aider les promoteurs, et CDC Habitat a racheté 125 logements « intermédiaires » pour en faire du logement locatif. Cela a attiré des jeunes ménages avec enfants en bas âge. C'est ce qui explique ce Baby boom post Covid. Il

ne faut pas non plus construire une crèche trop grande même si on peut recueillir quelques enfants des communes voisines. C'est déjà arrivé.

D. CAMHI dit que si on récupère la micro crèche, les nounous n'auront plus de salle.

J. GERARD dit qu'on pourra leur proposer une autre salle. Avant elles étaient à Artaud. Elles pourront retourner là-bas.

C. GENRE dit que dans la sollicitation du FDADL, le Département nous avait orienté vers une demande à 40 % mais il y a 2 projets sur lesquels nous pourrions demander 50 % parce que ce sont 2 projets culturels : la salle Y. Montand et la salle du 4 septembre.

J. GERARD dit qu'on modifiera le tableau.

J. LEVI VALENSI évoque les perspectives financières. On a reçu un des conseillers techniques la Présidente du Département pour discuter du prochain CDDA. Ce FDADL est un préalable au prochain contrat départemental de 2023 à début 2025. Nous sommes d'accord sur les projets qui avaient été inscrits au programme pour la plupart. S'est rajouté la crèche. Le montage de faire d'abord un FDADL sur la maîtrise d'œuvre et ensuite gérer avec un contrat départemental a été discuté avec le Département.

Il aurait aimé avoir dans le dossier les couts prévisionnels globaux des projets présentés au FDADL. Cela aurait donné une vision à plus long terme. S'ajoute 2.5 millions d'€ pour le projet d'extension du groupe scolaire qui sont financés par ailleurs et en dehors du contrat département. Et puis s'ajoute les autres dispositifs de subvention comme les « proxis », Provence verte, etc. Nos investissements massifs vont se prolonger jusqu'à la fin du mandat.

Il évoque 2 points de vigilance sur le schéma global :

- d'abord en termes de volume financier global. Nous allons avoir une section d'investissement qui va être très chargée,
- et ensuite en termes organisationnels et de charge de travail puisque pour pouvoir bénéficier des subventions de la Métropole tous les projets doivent être terminés au plus tard en janvier 2025. C'est très court pour tout réaliser. Il va falloir aller vite car si tout n'est pas terminé à ce moment-là, nous perdrons des subventions de la Métropole.

B. ROSSI LUMBROSO dit que toutes les crèches sont du côté nord du village. Elle demande s'il n'y a pas d'autres possibilités au sud.

J. GERARD dit qu'avec les nouveaux arrivants on a plutôt des projets qui sont au nord du village.

*Unanimité*

### **5°) Demande de subvention au Département au titre du Plan Air énergie climat**

D. BARBIER explique que c'est une démarche que le Département a engagé en 2010 pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques et lutter contre la pollution de l'air. Ce dossier concerne l'installation de dispositifs de production d'énergie photovoltaïque, d'une borne de recharge de véhicules électriques et l'achat de véhicules électriques pour les services techniques. Il concerne aussi l'éclairage public à LED.

Elle détaille brièvement les dossiers.

M.L. VOLAND demande si les bornes de recharge vont être mises à disposition gratuitement pour les usagers.

J. GERARD répond que non. Ils vont payer de 5 à 7 € en fonction de la recharge.

M.L. VOLAND demande si c'est pour une recharge complète.

D. JARNIGON répond que c'est à l'heure.



D. BARBIER dit qu'il existe des bornes plus ou moins rapides avec des couts différents.

J. GERARD dit que le projet le plus important est de terminer l'éclairage public en LED. Presque tous les lotissements sont équipés. Il reste aussi le stade de foot et le tennis.

C. GENRE dit que dans la nouvelle version de la délibération nous avons supprimé : « et le surplus d'énergie sera revendu ».

J.P. VENTURINI demande si le parking du stade est toujours concerné par le photovoltaïque.

J. GERARD dit que l'on verra dans une prochaine phase.

D. BARBIER répond que l'on va voir comment cela fonctionne sur le parking de la crèche.

Y. FALCHI et G. SORBA disent que si on installe du photovoltaïque sur le parking du stade, cela va gêner les caméras.

D. BARBIER dit qu'il faudra voir.

J. PRUNARET dit qu'il s'interroge sur le point 4 : achat de véhicules électriques pour les services techniques. Il voit un coût prévisionnel à près de 80 000 €. Il demande si c'est une Tesla !

C. GENRE dit que cela concerne le remplacement d'un petit utilitaire et aussi le remplacement d'un petit camion benne qui coute très cher. Les subventions ont été modifiées : 54 870 € pour le Département et 23 515 € d'autofinancement.

*Unanimité*

#### **6°) Durée d'amortissement des subventions pour les logements sociaux**

J. GERARD explique que quand on réalise des investissements, qu'il s'agisse de véhicules, de bâtiment, d'aménagement ... ils sont amortis. Bien souvent nous avons des subventions sur ces équipements. Mais on peut aussi amortir les subventions.

*Unanimité*

#### **7°) Signature de 2 conventions pour des travaux de voirie – Entrée de ville côté Lambesc**

J. GERARD explique qu'il y a une convention tripartite Département Commune Métropole pour le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage en faveur de la Métropole sur cet aménagement qui est en grande partie sur une route départementale. Et une deuxième convention bipartite entre la Commune et la Métropole pour mettre le foncier nécessaire à la disposition de la Métropole pour l'aménagement de la nouvelle rue et pour intégrer dans l'opération des travaux de compétence communale que la Commune devra rembourser à la Métropole (réseau de télécommunication, vidéo protection).

Il faudra équiper le centre commercial (Battut) comme celui de la route d'Aix. Cela permet de doter les commerces d'équipements et de sécuriser la circulation.

D. JARNIGON demande à quel endroit va se situer ce carrefour.

J. GERARD répond qu'il y a 4 immeubles Battut : au milieu des 2 centraux. Nous avons obtenu l'accord du propriétaire.

*Unanimité*

#### **8°) Modification au règlement de la piscine municipale**

J. GERARD explique que c'est R. CHIANESE, le directeur, qui a proposé les modifications. En 2020, une version covid du règlement avait imposé le port du bonnet de bain. Après 2 années d'application cette disposition d'hygiène n'a pas posé de difficulté. Seuls les maillots de bain normaux sont acceptés, à l'exclusion des shorts, caleçons, burkinis ... même destinés à la baignade.

#### *Unanimité*

D. BARBIER dit qu'elle est allée à l'ouverture de la piscine samedi et qu'il y a un souci au niveau du sol qui est plein de gravier à cause des autobloquants qui se délitent autour de la piscine et quand on marche cela fait mal aux pieds et c'est brûlant. Ne pourrait-on pas réfléchir à une solution comme mettre des claquettes (actuellement interdites) uniquement pour la piscine.

J. GERARD dit que l'on peut peut-être vitrifier mais cela risque d'être plus chaud que la pierre.

D. BARBIER dit que l'on peut balayer tous les jours.

J. GERARD dit que les plages doivent être lavées à grande eau. Il faut le dire à R. CHIANESE.

J. PRUNARET signale une faute d'orthographe.

#### Décisions

2022-013D : avenant au bail Free du 3 juin 2015 avec la société On Tower France

2022-014D : Acceptation d'un don tableau « le Bailli de Suffren »

2022-015D : demande de subvention au CD13 pour l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies

2022-016D : demande de subvention au CD13 – Aide aux travaux de proximité

2022-017D : demande de subvention au CD13 – Plan air énergie territorial

2022-018D : demande de subvention au Centre national du livre dans le cadre de l'aide à la relance des bibliothèques

2022-021D : Attribution d'une avance sur subvention à l'Amicale des employés municipaux de la mairie

2022-022D : convention d'occupation privative du domaine public – Eglise de Saint Cannat – INFRACOS

#### Questions diverses

B. ROSSI LUMBROSO dit que le maire devait faire un recours pour la déviation au Département.

J. GERARD dit que c'est en cours. Il doit recevoir le compte rendu de la réunion. Il y a un accord qui a été trouvé avec l'Etat de se plier à l'analyse juridique du Département sur les aspects Loi sur l'eau.

D. JARNIGON parle des incivilités sur les points d'apport volontaire.

J. GERARD dit qu'il a évoqué avec Y. FALCHI la possibilité de mettre tous les points d'apport sous vidéo.

Y. FALCHI dit plutôt des appareils photo, car il ne sait pas si les caméras sont autorisées.

D. BARBIER dit qu'une nouvelle étude sur le bruit a été demandée sur la Commune à la Métropole. On attend pour savoir s'ils peuvent aussi étudier les particules fines.

J. GERARD dit qu'il y a déjà eu des études par le CT2.

D. CAMHI rappelle que demain il y a la fête de la musique et que JLV a réservé 4 tables afin que tous les élus participent.

Elle rappelle les prochains événements.

B. ROSSI LUMBROSO demande si nous avons des éléments au sujet de la chaleur du gymnase de la Seigneurie.

J. GERARD dit que l'on attend des mesures. On a rencontré les entreprises.  
Pour le gala de danse il y aura une climatisation provisoire.

A. RUBIOLO demande si cela est possible un jour avant car il y a les répétitions.

J. LEVI VALENSI dit que normalement cela devait être installée aujourd'hui.

C. GENRE dit qu'il a demandé que la climatisation soit installée mercredi au plus tard.

Fin de la séance à 20h45.

Fait à Saint Cannat, le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Maire,  
Jacky GERARD



